

## FICHE SIGNALÉTIQUE

APPEL D'URGENCE :800-424-9300 (CHEMTREC) ou 1-866-374-1975 (Tessenderlo Kerley)

#### 1. IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT: Insecticide Lannate
DESCRIPTION: Un insecticide solide

**Reg. Numéro :** 10868 Loi sur les produits antiparasitaires

IDENTIFIANT DE L'ENTREPRISE : Tessenderlo Kerley, Inc.

2910 N. 44<sup>th</sup> Street, Suite 100 Phoenix, AZ 85018-7272

(602) 889-8300

## 2. RENSEIGNEMENTS LIÉS AUX RISQUES

#### **DANGER**

Fatal en cas d'ingestion ou d'inhalation (H300+H330)
Peut causer une irritation respiratoire (H335)
Peut causer de la compolence en des étaurdiscement

Peut causer de la somnolence ou des étourdissements (H336) Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables







## **CLASSIFICATION DES DANGERS**

Dangers pour la santé	Catégorie	Dangers physiques	Catégorie
Toxicité aiguë, orale	2	Aucun(e)	-
Toxicité aiguë en cas d'inhalation	2	• •	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition simple	3	Risques environnementaux	Catégorie
·		Dangereux pour l'environnement aquatique – Risque aigu	1.
		Dangereux pour l'environnement aquatique – Risque	1.

## DANGERS NE NÉCESSITANT PAS DE CLASSIFICATION

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées à un traitement direct sur les cultures ou les mauvaises herbes en éclosion.

## **MISES EN GARDE**

N'inhalez pas la poussière. Lavez-vous soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Ne mangez, ne buvez ou ne fumez pas en cours d'utilisation de ce produit. Utiliser uniquement à l'extérieur ou avec une ventilation adéquate En cas de ventilation inadéquate, porter une protection respiratoire. (P260+P264+P270+P271+P284)

**EN CAS D'INGESTION :** Obtenez immédiatement une aide médicale d'urgence. Voir la section 4 pour obtenir des renseignements médicaux supplémentaires. Rincez-vous la bouche. (P301+P316+P321+P330)

**EN CAS D'INHALATION**: Amenez la personne à l'air frais et facilitez sa respiration. Obtenez immédiatement une aide médicale d'urgence. Un traitement spécifique est urgent (voir la section 4 pour des renseignements médicaux supplémentaires). (P304+P340+P316+P320)

Éviter tout rejet dans l'environnement non conforme à l'étiquette du produit. Épancher tout déversement. Ranger sous clé. Éliminer le contenu/contenant en suivant les instructions figurant sur l'étiquette du produit et conformément aux règlements locaux/fédéraux. (P273+P391+P405+P501)

### 3. RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPOSITION ET LES INGRÉDIENTS

Nom courant	Nom chimique	<u>Numéro</u> <u>CAS</u>	Composition
Methomyl	Ester méthylique de N-[[(méthylamino)carbonyl]oxy] éthanadothioïque	16752-77-5	90,0 %
Silice précipitée amorphe		112926-00-8	3,0 à 10,0 %

**REMARQUE**: Les ingrédients qui ne sont pas identifiés avec précision sont exclusifs ou non dangereux. Les valeurs ne tiennent pas lieu de spécifications de produit.

#### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Ayez sur vous le contenant ou l'étiquette du produit quand vous appelez un centre antipoison ou un médecin ou quand vous allez vous faire traiter. Vous pouvez également contacter le 1 800 441-3637 pour obtenir des renseignements sur le traitement médical d'urgence.

**EN CAS D'INGESTION**: Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Buvez 1 ou 2 verres d'eau et provoquez des vomissements en touchant l'arrière de la gorge avec le doigt. Ne pas provoquer de vomissements ni donner quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Gardez les yeux ouverts et rincez-les lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, enlevez les lentilles de contact au bout de 5 minutes, puis continuez à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlevez les vêtements contaminés. Rincez la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacez la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, dans la mesure du possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement.

## L'ATROPINE EST UN ANTIDOTE – CONSULTER UN MÉDECIN DANS TOUS LES CAS DE SUSPICION D'EMPOISONNEMENT.

Si des symptômes d'empoisonnement apparaissent (voir SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT), consulter un médecin.

**SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT**: L'empoisonnement au méthomyl produit des effets associés à l'activité anticholinestérase, notamment la faiblesse, la vision brouillée, le mal de tête, la nausée, les crampes abdominales, l'inconfort dans la poitrine, la constriction des pupilles, la transpiration, le pouls lent et les tremblements musculaires. Si des symptômes d'empoisonnement apparaissent, reportez-vous à la section de premiers soins sur le recto de l'étiquette de l'insecticide Lannate et consultez immédiatement un médecin.

**NOTE AU MÉDECIN :** Les lésions probables de la muqueuse pourraient constituer une contre-indication au lavage.

**TRAITEMENT** – Le sulfate d'atropine doit être utilisé pour le traitement. Administrer des doses répétées, de 1,2 à 2,0 mg par voie intraveineuse toutes les 10 à 30 minutes jusqu'à l'atropinisation complète. Maintenir l'atropinisation jusqu'à ce que le patient récupère. La respiration artificielle ou l'oxygène peuvent être nécessaires. Ne plus exposer le patient à un inhibiteur de la cholinestérase jusqu'à ce que sa guérison soit assurée.

Ne pas utiliser le 2-PAM pour l'exposition à l'insecticide LANNATE seul. Toutefois, pour l'exposition à des combinaisons d'insecticides LANNATE et d'insecticides organophosphorés, le 2-PAM peut être utilisé au besoin pour compléter le traitement au sulfate d'atropine. Ne pas utiliser de morphine.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Inflammabilité**: Non disponible.

**Risques d'incendie et d'explosion :** Données non disponibles. **Agent d'extinction :** Eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool.

**ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Les pompiers doivent être équipés d'un appareil respiratoire autonome à pression positive et d'une combinaison de pompier complète.

Instructions de lutte contre les incendies: Évacuez le personnel et restez en amont de l'incendie. Si la zone est couverte de feu et que les conditions le permettent, laissez l'incendie se consumer puisque l'eau peut aider à propager le feu. Ne permettez pas au ruissellement de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à éteindre le feu doivent être éliminés conformément aux règlements locaux.

Produits de combustion dangereux : Non disponible.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions personnelles :** Isoler la zone et empêcher le personnel inutile et non protégé d'y pénétrer. Porter des vêtements et un équipement de protection individuelle appropriés, comme décrit à la section 8 de ce document. Assurez-vous que la ventilation est adéquate.

**Précautions environnementales :** Contenir le déversement et minimiser la propagation. N'appliquez pas le produit directement sur un plan d'eau, ni dans des secteurs où de l'eau de surface est présente ni dans les zones intertidales, sous la limite de la marée haute moyenne. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des voies d'accès à l'eau. NE PAS contaminer les plans d'eaux lors du rejet de l'eau de rincage.

**Nettoyage des déversements :** Évitez de créer de la poussière pendant le nettoyage. Balayez, ramassez ou pelletez les matières déversées et placez-les dans des contenants fermés appropriés pour les réutiliser ou les éliminer. Après la décontamination, la zone de déversement peut être lavée avec de l'eau. Recueillir l'eau de lavage en vue de son élimination en bonne et due forme. Placez les contenants qui fuient dans des fûts étanches surdimensionnés pour le transport.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation:** NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. Éviter le contact avec les yeux ou les vêtements. Porter des lunettes de protection et un appareil respiratoire. Éviter tout contact avec la peau. Laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

**Entreposage**: Manipuler cet emballage avec précaution pour éviter la rupture du sac intérieur lorsqu'il est stocké à basse température. Laisser réchauffer au-dessus de 10 °C (50 °F pour une manipulation normale. Conservez le produit dans le contenant d'origine uniquement. Ne contaminez pas l'eau, les autres pesticides, l'engrais, la nourriture ou les aliments pour animaux en entreposage. Ne pas utiliser ni stocker à la maison ou aux alentours.

## 8. MESURES LIÉES À L'EXPOSITION, PROTECTION INDIVIDUELLE

Ingrédients avec paramètres de contrôle du lieu de travail

Composants	N° CAS.	Type de valeur (Forme de l'exposition)	Paramètres de contrôle/concentration admissible	Base	
Methomyl	16752-77-5	TWA (fraction et vapeur d'inhalation)	0,2 mg/m³	ACGIH	
		TWA	2,5 mg/m³	OSHA P0	
Silice précipitée amorphe	112926-00-8	TWA (poussière)	20 millions de particules par pied cube (Silice)	OSHA Z-3	
		TWA (poussière)	80 mg/m3 – % SiO2 (Silice)	OSHA Z-3	
		TWA	6 mg/m3	OSHA P0	

Limites d'exposition professionnelle biologique

Elimites a exposition professionnene biologique						
Composants	N° CAS.	Paramètres de contrôle	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Méthomyl 16752- (ISO) 77-5		Activité de l'acétylcholinestérase	Dans les globules rouges	Fin de quart	70 % de la base de référence d'une personne	ACGIH BEI
		Activité butyrylcho- linestérase	Dans le sérum ou le plasma	Fin de quart	60 % de la base de référence d'une personne	ACGIH BEI

**Mesures techniques :** Les installations qui stockent ou utilisent ce matériel doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité.

Vêtements de travail protecteurs: Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques laminés ou en caoutchouc butyle > 14 mil, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques, des lunettes de protection, un respirateur comme indiqué sur l'étiquette et un tablier résistant aux produits chimiques. Pour les expositions dans des zones fermées, porter au moins un demi-masque respiratoire élastomère approuvé par le NIOSH avec cartouche de vapeur organique (OV) et une combinaison de filtre N, R ou P; ou un masque à gaz approuvé par le NIOSH avec des cartouches OV; ou un respirateur purificateur d'air approuvé par le NIOSH avec des filtres HE combinés. Pour les expositions à l'extérieur, porter au moins un appareil de protection respiratoire à filtre à particules approuvé par le NIOSH avec les filtres N, R ou P; ou un respirateur à particules élastomériques approuvé par le NIOSH avec un filtre N, R ou P; ou un respirateur à purification d'air approuvé par le NIOSH avec un filtre HE.

**Généralités**: Jetez les vêtements ou autres matériaux absorbants qui ont été lourdement contaminés par le concentré de ce produit. Ne les réutilisez pas. Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). Si aucune directive de ce type n'est fournie pour les produits lavables, utilisez du détergent et de l'eau chaude. Conservez et lavez l'EPI séparément des autres vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Apparence :** poudre blanche ou **pH :** Données non disponibles

bleue Viscosité cinématique : non disponible Point de fusion : non disponible Solubilité (eau) : non disponible

Point d'ébullition : non disponible Rapport de distribution : Données non disponibles

Inflammabilité:non disponiblePression de vapeur:non disponibleLimites d'inflammabilitéDensité:1,2946 g/cm³

(supérieures/inférieures) : sans objet Densité relative de

Point d'éclair (cc) : non disponible la vapeur : non disponible

Température d'auto-allumage : non disponible Caractéristiques

Température de décomposition : non disponible des particules : non disponibles

Odeur : légèrement sulfureux

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**CONDITIONS À ÉVITER:** Aucune

**STABILITÉ CHIMIQUE**: Aucune décomposition si stocké et appliqué conformément aux instructions. Stable dans des conditions normales.

INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES MATÉRIAUX : Aucune

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'alimentation en air et de la présence d'autres matériaux.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements suivants concernent le produit, l'insecticide Lannate :

TOXICITÉ ORALE (LD<sub>50</sub> chez le rat): 23 mg/kg

TOXICITÉ CUTANÉE (LD50 chez le lapin): > 2 000 mg/kg

TOXICITÉ EN CAS D'INHALATION (LC<sub>50</sub> chez le rat): 0,258 mg/L (4 heures)

IRRITATION OCULAIRE : Aucune irritation oculaire (lapins) IRRITATION CUTANÉE : Aucune irritation cutanée (lapins)

SENSIBILISATION CUTANÉE: N'a pas occasionné la sensibilisation des animaux de laboratoire

(Cochons d'Inde)

Les informations suivantes concernent les composants individuels du produit :

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

EPA: Preuve de non-cancérogénicité chez l'humain (méthomyl)
ACGIH: Non répertorié
NTP: Non répertorié
NARC: Non répertorié
OSHA: Non répertorié

MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES: Les tests sur les animaux n'ont révélé aucun effet

mutagène.

**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :** Dans les études sur les animaux, n'a pas interféré avec la reproduction. Ne provoque pas de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE DES ORGANES CIBLES – EXPOSITION UNIQUE :** Système nerveux central. Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce pesticide est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les mammifères.

## Les renseignements suivants concernent l'ingrédient actif, le méthomyl :

## **TOXICITÉ AQUATIQUE – Aiguë**

Truite arc-en-ciel (LC<sub>50</sub> sur 96 heures) : 2,49 mg/L Branchie bleue (CL<sub>50</sub> sur 96 heures) : 0,63 mg/L Puce d'eau (EC<sub>50</sub> sur 48 heures) : 0,017 mg/L Algues (ErC<sub>50</sub> sur 72 heures) : > 100 mg/L

#### **TOXICITÉ AVIAIRE**

Colin de Virginie par voie orale (CL<sub>50</sub> sur 8 jours) : > 5 620 mg/kg

## **TOXICITÉ POUR LES ABEILLES**

Abeille ( $LD_{50}$  par voie orale sur 2 jours) : 0,00028 mg/kg Abeille ( $LD_{50}$  par contact sur 2 jours) : 0,00016 mg/kg

## 13. MESURES LIÉES À L'ÉLIMINATION

**ÉLIMINATION DES PESTICIDES:** Les déchets de pesticides sont extrêmement dangereux. L'élimination inadéquate de l'excès de pesticide, du mélange pulvérisé ou du produit de rinçage constitue une violation de la loi fédérale. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés conformément aux instructions de l'étiquette, appelez votre agence de contrôle des pesticides ou de l'environnement de l'État ou le représentant des déchets dangereux du bureau régional de l'EPA le plus proche pour obtenir des conseils.

**ÉLIMINATION DES CONTENANTS:** Contenants non réutilisables et réutilisables. Voir l'étiquette du contenant pour les instructions de manipulation et d'élimination du contenant. Éliminer le contenu et les contenants conformément aux règlements locaux et nationaux sur l'élimination des déchets dangereux.

## 14. RENSEIGNEMENTS LIÉS AU TRANSPORT

Ces renseignements ne sont pas destinés à signifier toutes les exigences réglementaires ou opérationnelles spécifiques/les renseignements relatifs à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des conteneurs et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des règlements. Des renseignements supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenus auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il incombe à l'organisation de transport de respecter toutes les lois, tous les règlements et toutes les règles applicables concernant le transport du matériel.

## **US-DOT:**

UN2757, Pesticides à base de carbamates, solides, toxiques, (méthomyl), 6.1, PG II, polluant marin

#### IMDG:

UN2757, Pesticides à base de carbamates, solides, toxiques, (méthomyl), 6.1, PG II, polluant marin

UN2757, Pesticides à base de carbamates, solides, toxiques, (méthomyl), 6.1, PG II, polluant marin **Numéro EMS**:

F-A, S-A

**Remarque**: Conformément à la norme 49 CFR 171.4(c), les emballages non en vrac (capacité maximale de 119 gallons (450 L) ou moins pour les liquides ou 882 lb (400 kg) ou moins pour les matières solides) transportés par véhicule à moteur, wagon ou aéronef sont exemptés de toutes les réglementations sur les polluants marins de la norme 49 CFR et n'ont donc pas besoin d'être étiquetés comme tels. Tous les envois en vrac ou tout envoi transporté partiellement ou entièrement par navire sont traités comme des polluants marins réglementés et doivent être étiquetés en conséquence.

## 15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### FIFRA -

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification du SGH et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des produits chimiques non pesticides sur le lieu de travail. Voici les renseignements sur les dangers comme l'indique l'étiquette du pesticide :

#### **MISES EN GARDE**

## DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

## DANGER. FATAL EN CAS D'INGESTION. PEUT ÊTRE FATAL EN CAS D'INHALATION OU DE PÉNÉTRATION DANS LES YEUX. NE PAS

### RESPIRER LES POUSSIÈRES OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

Éviter le contact avec les yeux ou les vêtements. Porter des lunettes de protection et un appareil respiratoire. Nocif s'il est absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau. Laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

#### RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce pesticide est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les mammifères.

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées à un traitement direct sur les cultures ou les mauvaises herbes en éclosion.

Cette substance chimique est connue pour ses propriétés de lixiviation par le sol dans l'eau souterraine à certaines conditions s'il est utilisé conformément aux indications sur l'étiquette.

Ce produit chimique peut contaminer les eaux de surface par la dérive de pulvérisation.

#### DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Gardez le contenant fermé. Utiliser avec une ventilation adéquate.

## 15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION (SUITE)

Tous les pesticides sont régis par la Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act (FIFRA). Les renseignements réglementaires présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque ce produit est manipulé en dehors de l'utilisation et de l'application normales en tant que pesticide. Ce produit est exclu des exigences d'inscription en vertu de l'EPA/TSCA.

# Règlements/Lois sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange spécifique

#### Section 355 (substances extrêmement dangereuses):

Non répertorié

## SARA Titre III - Section 302 Substances extrêmement dangereuses

Méthomyl (n° CAS 16752-77-5): 90,0 %

#### SARA Titre III - Section 311/312 Catégories de danger

Immédiat (grave)

## Section 313 (Rapport sur les rejets de substances toxiques-Formulaire R):

Non répertorié

## CERCLA/SUPERFUND:

Méthomyle (N° CAS 16752-77-5): 90,0 % (100 lb)

## Proposition californienne 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme causant le cancer ou d'autres effets nocifs sur la reproduction.

#### Classification RCRA

Code RCRA: P066

## Éléments de l'étiquette SGH

Ce produit est classifié et étiqueté conformément au Système général harmonisé (SGH).

Ce produit doit être étiqueté conformément à la version qui prévaut des règlements sur les matières dangereuses.

#### **CANADA**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations requises par la RCR.

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements et recommandations contenus aux présentes sont fournis de bonne foi et basés sur des données que nous croyons correctes. Cependant, il n'y a aucune garantie que ce soit, explicite ou implicite, quant aux renseignements aux présentes.

NovaSource<sup>®</sup> est une marque commerciale déposée de Tessenderlo Kerley, Inc. Tous droits réservés.

Version de la FDS:2.0

Date d'entrée en vigueur : 1er mars 2024